

Avantages

# L'Hospi solidaire et les assurances hospitalisation de la MC

Chacun doit avoir accès à des soins de santé de qualité au moindre coût. C'est pourquoi la Mutualité chrétienne (MC) propose des couvertures hospitalisation adaptées aux besoins de chacun, quelle que soit sa situation. Découvrez-les en un clin d'œil\*.

### Les principaux points forts des assurances hospitalisation de la MC :

- Ni questionnaire, ni examen médical et donc pas d'exclusion ni de limitation de l'intervention pour cause de maladie préexistante.
- Pas d'exclusion pour les hospitalisations de longue durée ou coûteuses.
- Dans tous les hôpitaux en Belgique, mais aussi en Europe dans le cadre des conventions européennes. Les hospitalisations hors Europe peuvent également donner lieu à une intervention.
- Pour tous les types d'intervention (sauf chirurgie esthétique et suite à certains accidents) et quel que soit le service d'admission.

## L' Hospi solidaire, comprise dans la cotisation à la MC

L'Hospi solidaire, c'est la prise en charge intégrale des frais d'hospitalisation des enfants de moins de 18 ans en chambre commune ou à deux lits. Pour les adultes, c'est la garantie de ne jamais payer plus de 275 euros par hospitalisation classique (maximum 150 euros par hospitalisation de jour) (1) et jamais plus de 550 euros par an (1) (2).

Pour bénéficier de cette couverture, il suffit d'être membre de la MC et en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire. Il n'y a pas de stage d'attente ni de limite d'âge.



### Les autres avantages?

- Intervention dans le cadre d'une **maladie grave ou coûteuse**: forfait unique de 150 euros (3).
- **Frais de séjour**: 15 euros par jour pour le séjour d'un parent dans la chambre d'un enfant de moins de 18 ans et 6,20 euros par jour pour le séjour d'une personne accompagnant un adulte hospitalisé.
- **Transport urgent** (100): prise en charge avec franchise maximale de 75 euros.
- **Fécondation in vitro**: 250 euros par cycle.
- **Accouchement** à domicile ou dans une maison de naissance: 150 euros.
- Dépistage de la **surdité** chez le nouveau-né: maximum 10,26 euros.

- Séjour en **maison de convalescence aiguë**: 23,25 euros par jour (maximum 30 jours par an).

>> Pour en savoir plus, contactez votre conseiller mutualiste, appelez gratuitement le centre d'appels de la MC au 0800 10 9 8 7 ou surfez sur [www.mc.be/hospitalisation](http://www.mc.be/hospitalisation)

(1) Les frais divers (tv, frigo...) sont remboursés à l'exception du téléphone. Il n'y a pas d'intervention pour les suppléments liés à la chambre individuelle ni pour les implants et prothèses dentaires.  
 (2) En hôpital psychiatrique, l'intervention est plafonnée à 450 euros par an.  
 (3) Sur base d'une liste de maladies reconnues, disponible auprès de votre mutualité et à condition que l'hospitalisation ait un lien avec la maladie.

## Après une hospitalisation...

Pour bénéficier de l'intervention de l'Hospi solidaire (et de celle d'une des assurances hospitalisation facultatives à laquelle vous auriez souscrit), complétez et signez une demande d'intervention (1) et remettez-la à votre mutualité avec la facture originale de l'hôpital (ainsi que les relevés des prestations et justificatifs des soins dans le cas des Hospi +100 et +200).

Étant donné que ces documents seront conservés par votre mutualité, gardez une copie des documents originaux avant de les transmettre.

(1) Les formulaires peuvent être obtenus auprès de votre conseiller mutualiste, téléchargés sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique self-service) ou demandés gratuitement au 0800 10 9 8 7.

\*Les informations reprises dans cet article n'ont pas force de loi; seules valent les conditions générales.

## Les assurances hospitalisation facultatives

Pour compléter l'Hospi solidaire, vous pouvez souscrire une assurance hospitalisation facultative de la MC. Il suffit d'être membre de la MC et d'être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire. En cas de nouvelle souscription, le stage d'attente est limité à six mois, même en cas de grossesse!

### 1. Hospi + : l'assurance idéale en chambre à deux lits

Pour une prime unique de 2,82 euros par mois et par adulte, vous avez la garantie de ne jamais payer plus de 100 euros par an en cas d'hospitalisation, classique ou de jour, en chambre commune ou à deux lits (1).

#### Les autres avantages?

- Assurance gratuite et sans franchise pour les **moins de 18 ans**.

• **Séjour en hôpital psychiatrique**: intervention de 10 euros par jour (maximum 300 euros) en plus de celle octroyée par l'Hospi solidaire.

• **Implants** non remboursés par l'assurance obligatoire et non couverts par l'Hospi solidaire: maximum 2.000 euros par hospitalisation.

• Intervention supplémentaire dans la cadre d'une **maladie grave ou coûteuse**: 50% des frais (maximum

250 euros par an) en plus de l'intervention octroyée par l'Hospi solidaire. (2)

• **Frais de téléphone**: 3,72 euros par jour.

• **Aide à domicile** après l'hospitalisation: jusqu'à 30 euros par mois pour la location de matériel sanitaire et jusqu'à 17 euros par mois pour la location d'un système de téléassistance à domicile (3).

### 2. Hospi +100 et Hospi +200 : une protection financière en chambre individuelle mais aussi avant et après l'hospitalisation

Pour être encore mieux couvert en cas d'hospitalisation en chambre individuelle mais aussi avant et après l'hospitalisation, vous pouvez opter pour l'Hospi +100 ou l'Hospi +200, à des tarifs variables selon les catégories d'âge, très avantageux.

Ainsi, les **frais médicaux et paramédicaux** liés à l'hospitalisation sont pris en charge 30 jours avant l'admission à l'hôpital et 90 jours après la sortie.

Par ailleurs, les **suppléments de chambre** sont remboursés jusqu'à 100 euros par jour.

Enfin, les **suppléments d'honoraires** en chambre individuelle sont remboursés jusqu'à une fois le barème officiel (Hospi +100) ou jusqu'à deux fois le barème officiel (Hospi +200).

#### Les autres avantages?

- **Pas de limite d'âge à la souscription**. Toutefois au-delà de 70 ans, vous devez être couvert par

une assurance similaire auprès d'une autre compagnie ou mutualité et être cotisant régulier à l'assurance complémentaire.

• **Séjour en hôpital psychiatrique**: intervention de 10 euros par jour (maximum 300 euros) en plus de celle octroyée par l'Hospi solidaire.

• **Implants** non remboursés par l'assurance obligatoire et non couverts par l'Hospi solidaire: maximum 2.000 euros par hospitalisation.

• Intervention supplémentaire dans la cadre d'une **maladie grave ou coûteuse**: 50% des frais (maximum 1.000 euros par an) en plus de l'intervention octroyée par l'Hospi solidaire (2).

• **Frais de téléphone**: 3,72 euros par jour.

• **Aide à domicile après l'hospitalisation**: jusqu'à 30 euros par mois pour la location de matériel sanitaire et jusqu'à 17 euros par mois pour la



location d'un système de téléassistance à domicile (3).

(1) Il n'y a pas d'intervention pour les suppléments liés à la chambre individuelle ni pour les prothèses dentaires.  
 (2) Sur base d'une liste de maladies reconnues, disponible auprès de votre mutualité et à condition que l'hospitalisation ait un lien avec la maladie.  
 (3) Interventions limitées à trois mois et accordées uniquement pour les prestations réalisées par les asbl agréées par MC Assure.



POUR RÉALISER L'IMPORTANCE D'ÊTRE BIEN ASSURÉ, IL SUFFIT DE SE METTRE À LA PLACE DE QUELQU'UN QUI DOIT ÊTRE HOSPITALISÉ.

L'HOSPI SOLIDAIRE de la Mutualité chrétienne est une couverture hospitalisation complète, déjà comprise dans votre cotisation. Elle est ouverte à tous, sans questionnaire médical. Elle couvre tous les enfants jusqu'à 18 ans, gratuitement et sans franchise. Elle est accessible sans stage d'attente, à tous ceux qui sont en ordre de cotisation, y compris les femmes enceintes. Elle continue à couvrir ceux qui partent à la retraite ou se retrouvent sans travail. Bref, elle démontre une fois de plus que la solidarité, c'est bon pour la santé. Découvrez également nos assurances hospitalisation facultatives sur mesure.

Infos : 0800 10 9 8 7 - [www.mc.be/hospitalisation](http://www.mc.be/hospitalisation)



La solidarité, c'est bon pour la santé